

AUTORISATION FINMA: ATOUTS ET PROCHAINES ECHÉANCES. FINMA AUTHORIZATION: STRENGTHS AND NEXT DEADLINES.

Le Conseil du GSCGI

Depuis le 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur des lois LSFIn-LEFin ainsi que de leurs ordonnances d'exécution, la transition vers la 'surveillance prudentielle' des gestionnaires de fortune indépendants (GFI), des conseillers en placement et des trustees, devient plus concrète. C'est un vrai tournant pour ces professions, un nouveau paradigme qui rehausse sensiblement la reconnaissance de la place financière suisse en général et également de notre profession, qui est enfin reconnue dans les lois suisses de finance. C'est historique!

Le GSCGI, dont le rôle efficace de représentation et de défense de la profession n'est plus à démontrer, a milité pour cette reconnaissance légale (GFI, Conseillers à la clientèle et Trustee) pendant plus de 28 ans. Pour les GFI et les autres professions de la place financière suisse, être Membre du 'Groupement' est un atout majeur de marketing auprès de leurs clients et futurs clients, véhiculant ainsi l'image d'une entreprise sérieuse, conscientieuse, professionnelle, réglementée de manière appropriée et conforme. Un tel engagement professionnel met ainsi en valeur le GFI et tout autre professionnel de la place financière aux yeux des investisseurs et, en particulier, des clients potentiels.

Les défis et incertitudes ne manquent pas en cette période de changement de paradigme pour les professionnels de la gestion de fortune indépendante. Le Groupement est à vos côtés pour vous conseiller, vous orienter, vous aider, vous soutenir et vous représenter. Alors, nous vous encourageons à adhérer sans tarder au GSCGI et ainsi bénéficier des tous les avantages exclusivement réservés aux Membres.

Les prochaines échéances à considérer:

1er jan. 2022/GFI: Conformité avec les règles de comportement et les exigences organisationnelles de la LSFIn.

31 déc. 2022/GFI & Trustee: Demande en autorisation FINMA (avec preuve d'assujettissement à un OS).

Ne manquez pas notre conférence du 1er sep. 2021.

Since January 1, 2020, the date of entry into force of the LSFIn-LEFin laws as well as their implementing ordinances, the transition to 'prudential supervision' of independent asset managers (IAMs), investment advisors and trustees, becomes more concrete. This is a real turning point for these professions, a new paradigm that significantly enhances the recognition of the Swiss financial market place in general and also of our profession, which is finally recognized in the Swiss financial laws. This is historic!

GSCGI/SAIFA, whose effective role in representing and defending the profession is no longer in question, has been campaigning for this legal recognition (IAMs, Client Advisors and Trustees) for more than 28 years. For IAMs and other professions in the Swiss financial market place, being a Member of the 'Groupement' is a major marketing asset for their clients and future clients, conveying the image of a serious, conscientious, professional, appropriately regulated and compliant company. Such a professional commitment enhances the value of GFI and other financial professionals in the eyes of investors and, in particular, potential clients.

There is no shortage of challenges and uncertainties in this period of paradigm shift for independent asset management professionals. The 'Groupement' is at your side to advise you, guide you, help you, support you and represent you. We therefore encourage you to join GSCGI/SAIFA without delay and thus benefit from all the advantages exclusively reserved for Members.

Upcoming deadlines to consider:

Jan. 1, 2022/IAMs: Compliance with the behavioral rules and organizational requirements of the LSFIn.

Dec. 31, 2022/IAMs & Trustees: Application for FINMA authorization (with proof of being subject to a SO).

Don't miss our conference on Sept. 1, 2021.